

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE ACCOMPAGNANT LE BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » doit être « jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

1. Eléments de contexte

S'agissant du contexte international, national et local ainsi que des principales mesures prévues par l'Etat pour 2025, celles-ci ont été détaillées dans le rapport sur les orientations budgétaires de 2025, disponible sur le site internet de la Ville de La Madeleine.

Comme les années précédentes, ce budget prend en compte les résultats issus du compte administratif 2024 mais intervient avant la notification des dotations de l'Etat.

2. Priorités du budget

Les principales orientations du budget 2025 sont de :

- Continuer à faire face aux crises avec la confirmation des trois boucliers madeleinois déployés en faveur des habitants,
- Poursuivre l'édification du « Carré Magique Ecologique »,
- Agir concrètement en faveur de la transition écologique,
- Enrichir et entretenir le cadre de vie et le patrimoine madeleinois,
- Porter une attention forte à la petite enfance, l'enfance et à la jeunesse,
- Maintenir la mobilisation municipale en matière de sécurité et de protection des biens et des personnes,
- Epanouir le « vivre ensemble » madeleinois dans des lieux et des moments,
- Faire vivre les partenariats,
- Cultiver des temps d'écoute et d'échanges avec les habitants,
- Conserver une gestion rigoureuse des deniers publics et une fiscalité modérée.

3. Ressources et charges des deux sections du budget

Section de fonctionnement		
	BP 2024	BP 2025
Recettes	+ 26 501 504,00	+ 26 968 729,00
Résultat Fonctionnement reporté	+ 8 708 001,71	+ 10 745 103,49
Dépenses	- 26 026 487,47	- 27 410 084,00
Excédent de fonctionnement	+ 9 183 018,24	+ 10 303 748,49

Section d'investissement		
	BP 2024	BP 2025
Recettes	+ 4 914 619,00	+ 3 806 033,00
Restes à réaliser	+ 430 977,14	+ 1 337 559,35
Solde Investissement reporté (001)	+ 13 408 105,09	+ 11 099 332,80
Total recettes investissement	+ 18 753 701,23	+ 16 242 925,15
Dépenses	- 11 892 868,00	14 412 615,92
Restes à réaliser	- 866 477,36	- 1 137 214,92
Total dépenses investissement	- 12 759 345,36	- 15 549 830,84
Excédent d'investissement	+ 5 994 355,87	+ 693 094,31

4. Niveau de l'épargne

	BP 2024	BP 2025
CAF Brute	+ 1 845 396,53	+ 826 835,00
CAF Nette	+ 1 313 396,53	+ 293 335,00

5. Niveau d'endettement

A La Madeleine, au 1^{er} janvier 2025, l'annuité totale à payer, hors nouvel emprunt, se monte à 594.870,14 € (61.437,66 € d'intérêts et 533.432,48 € de remboursement de capital) contre 605.176,81 € au 01/01/2024.

Le capital restant dû se situe, au 1^{er} janvier 2025, à 3.349.953,83 euros (soit 145 euros par habitant¹) contre 3.881.760,97 euros au 1^{er} janvier 2024.

Au 31 décembre 2025, le capital restant dû se situerait à 2.816.521,35 euros (soit 122 euros par habitant), à comparer aux 990 euros ² par habitant de la moyenne de l'encours des communes de la même strate que La Madeleine.

La Ville a une structuration de la dette uniquement en taux fixe, qui n'a aucun caractère toxique et est cotée A-1 selon la charte Gissler.

Tableaux des risques de la Charte Gissler :

Indices sous-jacents		Structures	
1	Indices zone euro	A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Ecarts d'indices zone euro	C	Option d'échange (swap)

¹ sur la base de la population totale DGF 2024 : 23.028 habitants

² Données 2023

4	Indices hors zone euro Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5
5	Ecart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5

6. Niveau des taux d'imposition

La Municipalité avait posé comme principe de maintenir pendant la durée du mandat 2020-2026 les taux de la fiscalité directe locale à leur niveau de l'année 2013. Cependant, pour 2022, au regard des effets exceptionnels de l'inflation sur la revalorisation des bases fiscales, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties a été ajusté en le diminuant d'un point et a été fixé à 43,23 % au lieu de 44,23 %. Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties a été quant à lui maintenu à 13,66 %.

Pour 2025, la Municipalité maintient d'une part le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à son taux abaissé de 2022, soit un taux de 43,23 % et d'autre part le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 13,66 %, le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires reste inchangé à 24,93 %.

7. Principaux ratios

	BP 2025	Moy Nationale de la strate 2023
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 133,84 €	1 348 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 169,75 €	1 562 €
Dépenses d'équipement brut/population	583,71 €	367 €
Encours de dette/population	145,47 €	990 €
DGF/population	124,63 €	200 €
Dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement	61,15 %	60,50 %
Dép. de fonct. et remb. Dette en capital/ recettes réelles de fonctionnement	98,91 %	92,90 %
Dépenses d'équipement brut/ recettes réelles de fonctionnement	49,90 %	23,50 %
Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement	12,44 %	63,30 %
Epargne brute/ recettes réelles de fonctionnement	3,07 %	

8. Charges de personnel

Les dépenses de personnel (chapitre 012) :

Budget total 2024	Prévision BP 2025
14 857 653 €	15 967 566 €